



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

UGAP

Question écrite n° 16975

Texte de la question

M. Jean Proriol appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le devenir des services de l'UGAP (Union des groupements d'achats publics) et de ses personnels. Transformée en établissement public industriel et commercial en 1985, l'UGAP s'est vue imposer des contraintes multiples et nouvelles, tout en fonctionnant sans aucune subvention dans un contexte pleinement concurrentiel, et surtout sans que soit défini le cadre juridique et économique de ses interventions. A très court terme, l'établissement va se trouver paralysé et dans l'incapacité de prendre les commandes de ses clients. C'est près de 1 000 emplois qui sont menacés, sans compter l'impact négatif qu'aurait sur les PME-PMI la disparition de cet organisme. En conséquence, il lui demande quelle mission et quel statut il entend donner à l'UGAP, quels moyens il compte mettre en oeuvre pour assurer la pérennité de cet établissement et maintenir l'emploi en son sein, quel avenir il réserve à l'achat public en France, et, enfin, comment il envisage, le cas échéant, de pallier l'absence de l'UGAP.

Texte de la réponse

Une procédure judiciaire en cours, concernant les achats de la direction des constructions navales de Toulon, a conduit à mettre en cause la régularité des procédures de passation de certains marchés de l'UGAP. Dès décembre dernier, le Gouvernement a demandé à l'Union, d'une part, la cessation immédiate de la passation des marchés selon des procédures susceptibles d'être critiquables au regard du code des marchés publics auquel cet établissement est soumis par son décret statutaire, d'autre part, la passation aussi rapide que possible de nouveaux marchés pour assurer l'approvisionnement des administrations et collectivités qui ont recours à ses services. L'Etat attend que l'UGAP, qui restera un établissement public, continue d'offrir, dans le plus strict respect des règles de droit, le meilleur service aux acheteurs publics. Un nouveau président, M. Olivier Bailly, vient d'être nommé et a pour mission d'élaborer rapidement, dans la concertation sociale et la transparence, un plan stratégique répondant à cet objectif et visant à créer les conditions d'une relance de l'activité afin de préserver au mieux l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Jean Proriol](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16975

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1998, page 3850

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4587